

Distribution limitée

WHC-05/29.COM/10

Durban, le 11 juillet 2005

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-neuvième session

Durban, Afrique du Sud
10-17 juillet 2005

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Provisions budgétaires pour la mise en œuvre du programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel

RESUME

Ce document, établi en réponse à la décision **7 EXT.COM 11**, présente les provisions budgétaires proposées pour la mise en œuvre du programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel, qui a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 7^e session extraordinaire (UNESCO, 2004).

Projet de décision : 29 COM 10, voir Point II

I. Provisions budgétaires pour la mise en œuvre du programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel

1. Le Comité du patrimoine mondial a passé en revue l'avancement réalisé concernant la Stratégie globale de formation à sa 7e session extraordinaire, en décembre 2004. A l'époque, l'UICN a présenté un rapport d'avancement sur les efforts de mise en œuvre en matière de patrimoine naturel, ainsi qu'un projet de programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel. La décision du Comité du patrimoine mondial à ce sujet incluait, entre autres, une demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de « soumettre à sa 29e session une proposition de provisions budgétaires pour la mise en œuvre d'un tel programme-cadre global ».
2. Le budget indicatif pour la mise en œuvre d'un programme-cadre global présenté à la 7e session extraordinaire du Comité sous la cote *WHC-04/7.EXT.COM/11* – dont on trouvera de nouveau un extrait ci-joint en Annexe – avait proposé un apport budgétaire combiné du Fonds du patrimoine mondial et de sources extrabudgétaires. Le budget indicatif total du programme-cadre était de 688 000 dollars EU pour la période 2005-2010 ; il était proposé que 200 400 dollars EU proviennent du Fonds du patrimoine mondial, le solde provenant d'autres sources.
3. Le financement actuel alloué à l'UICN pour de la formation en matière de sites naturels et mixtes a été de 65 000 dollars EU au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Un montant similaire est actuellement annoncé pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir le document *WHC-05/29.COM/16*). Ce financement permet des activités de formation limitées, incluant l'établissement en 2004/2005 de Manuels pédagogiques sur la préparation de propositions d'inscription pour les biens naturels et la préparation de plans de gestion pour des biens naturels, ainsi que la participation de l'UICN à des ateliers de formation sur le patrimoine mondial. Ce montant ne permet toutefois pas la mise en œuvre du plus ambitieux programme-cadre présenté en Annexe, ni à l'UICN de devenir le chef de file d'une large gamme d'activités de formation.
4. Il a été noté que l'allocation faite à l'ICCROM pour de la formation en matière de patrimoine culturel au cours de l'exercice biennal 2004-2005 était de 130 000 dollars EU et qu'il est proposé une légère augmentation pour 2006-2007.
5. Il est proposé que le Comité envisage d'augmenter le montant alloué à l'UICN pour de la formation, passant de 65 000 dollars EU à un total de 105 000 dollars EU pour l'exercice biennal 2006-2007, ce qui permettrait d'accorder plus d'attention à ce domaine essentiel. Cela permettrait aussi d'établir et d'exécuter un plan d'action centré sur la collecte de fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre du programme-cadre.

II. Projet de décision

Projet de décision : 29 COM 10

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document **WHC-05/29.COM/10**,*
2. *Rappelant la décision **7 EXT.COM 11** adoptée lors de sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004),*
3. *Note que le financement accordé à l'UICN prévu dans le *Projet de budget 2006-2007* est inadapté pour permettre effectivement la mise en œuvre du programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel ;*
4. *Affecte un montant de 40 000 dollars EU à l'UICN au titre de la ligne budgétaire 1.2 du *Fonds du patrimoine mondial* pour des services des *Organisations consultatives* en plus de la proposition actuelle de 65 000 dollars EU pour l'exercice biennal 2006-2007, afin de permettre l'établissement et la mise en œuvre d'un plan d'action de collecte de fonds extrabudgétaires visant à soutenir la mise en œuvre du programme-cadre global de formation et de renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel, en transférant un montant équivalent de la ligne budgétaire 3.2.1 pour l'assistance internationale pour la formation et la recherche ;*
5. *Demande à l'UICN de rendre compte de l'avancement réalisé à cet égard au Comité du patrimoine mondial, à sa 31e session, en 2007;*
6. *Engage vivement les Etats parties et les ONG à collaborer avec l'UICN et à soutenir la mise en œuvre stratégique du programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel.*

Annexe Extrait du document *WHC-04/7EXT.COM/11* Rapport d'avancement sur la Stratégie globale de formation

Tableau 1 – Niveaux de réalisation du cadre de développement des compétences et des actions prioritaires

Niveau de réalisation	Activités prioritaires	Budget indicatif (dollars EU)
<p>1. Le site – <i>Destiné à fournir des outils et des connaissances sur le maintien de l'intégrité des sites.</i></p> <p>Publics visés:</p> <p>(a) Responsables des sites sur place (b) Diverses communautés et représentants des autorités locales. (c) Secteur privé et principales institutions utilisant des ressources.</p>	<p>1.1. Développer et tester sur 10 sites au moins un module de planification gestionnaire selon les Lignes directrices du WCPA sur ce thème. <i>Calendrier : 2006-2007</i></p> <p>1.2. Développer et tester sur 10 sites au moins un module sur la co-gestion comprenant les processus préparatoires et la résolution des conflits, sur les sites du patrimoine mondial. <i>Calendrier : 2006-2010</i></p> <p>1.3. Développer et tester sur 10 sites au moins un module sur le financement durable de la gestion des sites, comprenant la construction d'un soutien plus vaste grâce au statut « Patrimoine Mondial ». <i>Calendrier : 2006-2010</i></p> <p>1.4. Développer un ensemble de lignes directrices simples avec des listes de contrôle à l'usage des responsables des sites sur « Comment utiliser le statut de site du Patrimoine mondial pour renforcer la gestion du site »</p> <p>1.5. Préparer sur la base de l'expérience du projet « Améliorer notre patrimoine » un module sur l'évaluation d'une gestion efficace à appliquer sur au moins 20 sites. <i>Calendrier : 2005-2008</i></p> <p>1.6. Contrôler et évaluer le bon fonctionnement en utilisant ces modules pour améliorer la gestion des sites du patrimoine mondial et rapporter au Comité les progrès réalisés. <i>Calendrier : 2007-2010</i></p>	<p>60.000 dollars EU (pour le développement et le test des modules de formation selon les activités prioritaires 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4)</p> <p>250.000 dollars EU (pour les tests pilotes de tous les modules)</p> <p>10.000 dollars EU (pour les contrôles en cours, l'évaluation et le rapport au Comité du patrimoine mondial)</p> <p style="text-align: right;">i) Sous-total - 320.000 dollars EU</p> <p>WHF¹ – 90.000 dollars EU Autres sources – 230.000 dollars EU</p>
<p>2. La politique nationale – <i>Destiné au développement des compétences des Etats parties pour la mise en œuvre efficace de la Convention.</i></p> <p>Publics visés:</p> <p>(a) Agences responsables de la gestion des sites du Patrimoine mondial. (b) Politiciens et décideurs. (c) Institutions nationales de formation. (d) Organisme de communication/journalistes.</p>	<p>2.1. Développer et diffuser amplement (y compris aux gouvernements locaux et aux ONG) un module sur la préparation des inscriptions conformément aux nouvelles <i>Orientations</i>. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>2.2. Développer et diffuser amplement (y compris aux gouvernements locaux et aux ONG) un module sur la préparation d'une analyse comparative globale. Celui-ci est utile non seulement pour préparer les inscriptions mais aussi pour examiner les listes provisoires nationales et les harmoniser au niveau régional. Le développement de ce module devra être lié aux exercices du Rapport périodique. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>2.3. Développer et diffuser amplement le kit d'informations "<i>10 choses à savoir sur la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO</i>". Il contient : (a) <i>instruments en vue de la sensibilisation du public</i> ; (b) <i>instruments en vue des campagnes médiatiques</i>, et ; (c) <i>instruments à utiliser en vue d'obtenir l'attention des hommes politiques</i>. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p>	<p>30.000 dollars EU (développement de 3 modules de formation selon activités prioritaires 2.1, 2.2, et 2.5)</p> <p>10.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.3)</p>

¹ FPM – Fonds du patrimoine mondial

Niveau de réalisation	Activités prioritaires	Budget indicatif (dollars EU)
	<p>2.4. Développer et diffuser amplement un kit d'informations sur la préparation des demandes d'assistance internationale en vue de concevoir et de réaliser des activités de développement des compétences nationales. <i>Calendrier : 2005-2006.</i></p> <p>2.5. Développer et diffuser amplement un module d'intégration de la gestion des sites du patrimoine mondial dans la planification de l'utilisation des terres/mers. <i>Calendrier: 2006-2007.</i></p> <p>2.6. Appliquer le module sur l'intégration de la gestion des sites du patrimoine mondial dans la planification de l'utilisation des terres/mers dans 3 pays (à définir). <i>Calendrier: 2008-2010.</i></p> <p>2.7. Contrôler et évaluer l'efficacité de ces modules en vue de l'amélioration de l'application de la Convention. <i>Calendrier : 2007-2010.</i></p>	<p>5.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.4).</p> <p>90.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.6)</p> <p>10.000 dollars EU (contrôles en cours, évaluation et rapport au Comité du patrimoine mondial)</p> <p style="text-align: right;">ii) Sous-total - 145.000 dollars EU</p> <p>WHF – 43.500 dollars EU Autres sources 101.500 dollars EU</p>
<p>3. Niveau international – <i>Destiné à mettre en valeur les travaux de la Convention en tant que mécanisme, en vue de la coopération internationale.</i></p> <p>Publics visés: (a) Etats parties. (b) Centres régionaux de formation. (c) Organes consultatifs. (d) Centre du patrimoine mondial.</p>	<p>3.1. Adopter en annexe aux <i>Orientations</i> les critères préparés par les Organes consultatifs pour examiner les demandes d'assistance internationale en formation et développement des compétences. <i>Calendrier : 2005</i></p> <p>3.2. Développer critères et indicateurs de performance pour que le Comité du patrimoine mondial puisse évaluer l'application de la Stratégie globale de formation et donner priorité à l'allocation des ressources limitées disponibles au Fonds du patrimoine mondial pour cette activité. <i>Calendrier : 2005</i></p> <p>3.3. Développer un « plan financier » qui assure la durabilité financière à long terme du Programme pour le développement des capacités concernant le Patrimoine mondial. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>3.4. Sur les résultats du Rapport périodique, réaliser des programmes de développement des capacités adaptés à 3 régions (à définir). <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>3.5. Appliquer les programmes régionaux de développement des capacités, conformément à l'objectif prioritaire 3.4 ci-dessus. <i>Calendrier : 2007-2010</i></p> <p>3.6. Créer une banque de données Internet sur les programmes existants relatifs à sa formation et au développement des capacités ainsi que des modules qui contribueront au développement des compétences fondamentales requises pour les responsables des sites du patrimoine mondial. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p>	<p>5.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.2)</p> <p>20.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.3)</p> <p>45.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.4). 90.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.5). 8.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.6).</p>

Niveau de réalisation	Activités prioritaires	Budget indicatif (dollars EU)
	<p>3.7. Traduire dans au moins 4 langues (à définir) et diffuser amplement (également sur le site internet) le kit complet des Lignes directrices pour le bon usage de l'UICN-CMAP à utiliser comme donnée de référence pour les programmes de développement des capacités. <i>Calendrier : 2006-2010</i></p> <p>3.8. Créer avec des institutions-clés un Consortium sur le développement des capacités concernant le patrimoine mondial naturel qui contribue à la promotion et à la mise en œuvre de ce Programme cadre et qui guidera le Comité du patrimoine mondial en accord avec les Termes de référence et le plan de travail. <i>Calendrier : 2006-2008</i></p>	<p>45.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.7).</p> <p>10.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.8).</p> <p>Sous total - 223.000 dollars EU WHF – 66.900 dollars EU</p> <p>iii) Autres sources – 156.100 dollars EU</p>
		<p>iv) TOTAL - 688.000 dollars EU</p> <p>WHF – 200.400 dollarsEU Autres sources – 487.000 dollarsEU</p>